

Directives pour la conservation de matériel macrozoobenthos (MZB)

Généralités : conditionnement en alcool, rappel de quelques bonnes pratiques

Conditionnement provisoire en cours de travail

- Tubes de stockage provisoire : utiliser des tubes en verre à bouchons synthétiques ou des tubes PS transparents (p.ex. Semadeni art.2277, tubes PS 40 ml). La transparence facilite le contrôle visuel de l'état du matériel et la lecture des étiquettes. Ce stockage ne doit pas dépasser 2 ans (évaporation de l'alcool, porosité et vieillissement des tubes PS).
- Liquide de conservation : alcool 80% non-dénaturé. Il est nécessaire de changer complètement l'alcool dès qu'il n'est plus transparent (généralement dû aux graisses qui se dissolvent dans l'alcool).
- Ne pas mélanger dans un même tube des individus provenant de stations différentes ou collectés à des dates différentes! Tous les spécimens conditionnés dans un même tube doivent avoir les mêmes caractéristiques de récolte (même échantillonnage).
- Ne pas « tasser » les spécimens dans les tubes ! Ils ne doivent pas représenter plus de la moitié du volume de l'alcool.
- Les bouchons doivent être bien enfoncés ou vissés et les étiquettes ne doivent pas toucher le bouchon pour éviter l'évaporation.
- Toujours mettre une étiquette dans le tube pour indiquer la provenance (jamais de marquage au feutre à l'extérieur du tube, s'efface au contact de l'alcool).
- Entreposer le matériel à l'abri de la lumière. Les macroinvertébrés se décolorent et se dégradent plus vite à la lumière ! Les tubes synthétiques vieillissent également plus vite à la lumière.
- Les étiquettes même provisoires doivent permettre d'identifier clairement le matériel (utiliser si possible les étiquettes standards dès le travail de terrain, cf. MZB niveau R p. 25-26).

Conditionnement définitif avant transfert dans un musée

- Tubes définitifs : utiliser des tubes en verre de diamètre 11,7 mm (cf. ci-dessous).
- Liquide de conservation: alcool 80% non-dénaturé.
- Etiqueter soigneusement le matériel selon les indications du manuel MZB niveau R pages 25-26 (<http://www.modul-stufen-konzept.ch/f/mzb-f.htm>). Les deux étiquettes sont mises dos à dos, l'étiquette de station (site d'échantillonnage) appliquée contre la paroi et l'étiquette de détermination tournée vers l'intérieur du tube avec l'écriture de bas en haut . Elles ne doivent pas compresser le matériel au fond du tube.
- En cas de taxon très abondant dans un échantillonnage, le répartir dans plusieurs tubes afin de respecter la préservation du matériel ; il convient dès lors de numéroter les tubes sur l'étiquette d'identification (p.ex. Limnephilidae 1/3, Limnephilidae 2/3, Limnephilidae 3/3).
- Fermeture des tubes : remplir le tube d'alcool et sceller avec un tampon d'ouate de coton (imbibé d'alcool) ; la quantité d'ouate utilisée doit être adéquate ! Trop peu et le tampon ne scelle plus le tube (l'alcool s'échappe lorsque l'on retourne le tube) ; trop d'ouate peut amener à la casse du tube lors de la pose ou de l'extraction du tampon. Les bulles d'air doivent être soigneusement enlevées (en glissant par exemple des brucelles fines entre le tampon d'ouate et la paroi du tube).
- Les tubes sont rangés verticalement (ouverture tournée vers le haut) dans les flacons plastiques bruns à col large d'un litre (1000 ml) rempli d'alcool (Référence PUL-1000 catalogue en ligne http://www.milian.com/Milian_Suisse/ ou Art. 4925 <http://eshop.semadeni.com/>. Attention les flacons et les fermetures de sécurités doivent être commandés séparément).

Conditionnement pour un dépôt au Musée de Zoologie à Lausanne

! IMPORTANT : Les données doivent obligatoirement avoir été transmises au CSCF avant que le matériel ne soit mis en collection au MZL.

A. Mise en collection du matériel IBCH (non identifié à l'espèce)

- Le matériel doit être conditionné dans des tubes de collection (tubes en verre à fond rond, 75x11.7 mm ; référence VR-1275-06 ; http://www.milian.com/Milian_Suisse/ catalogue en ligne). Pour le matériel de taille importante n'entrant pas dans un tube de diamètre de 11.7 mm (essentiellement Decapoda, Odonata, Mollusca), des tubes de diamètre mieux adapté peuvent être utilisés (références VR-1375-06 et Vr-1610-08, catalogue en ligne http://www.milian.com/Milian_Suisse/).
- Le matériel récolté dans les différentes stations est trié à la famille ; chaque tube contient les spécimens d'une seule famille provenant d'un échantillonnage unique (une station à une date précise).
- Les tubes sont conditionnés et inscrits selon les indications ci-dessus (double étiquetage selon les indications du manuel MZB niveau R p. 25-26, alcool à 80% non-dénaturé, tampon d'ouate de coton en guise de bouchon).

HELVETIA	ID	ZH_585
Jonen nach Affoltern		HD
675°912/238°013		472m
Leg. H. Muster		30.3.2009

<i>Lithoglyphus naticoides</i>
(C. PFEIFFER 1828)
Det. H. Muster

- Les tubes sont stockés dans des flacons bruns de type Pulvis d'une contenance de 1 litre (1000 ml) (Référence PUL-1000 catalogue en ligne http://www.milian.com/Milian_Suisse/ ou Art. 4925 <http://eshop.semadeni.com/>). Un flacon contient une station ou un ensemble de stations, mais il doit impérativement contenir **tous** les tubes d'une station. Un flacon peut contenir 90 tubes au maximum.
- Le flacon est rempli d'alcool (plein ou niveau au moins 1cm au-dessus du sommet des tubes).
- Une étiquette de dimension 6cm x 10cm est collée sur chaque flacon à l'aide de papier adhésif transparent de dimension supérieure (environ 8cm x 12cm) ; les informations suivantes sont imprimées sur cette étiquette à l'aide d'une imprimante laser :
 - Canton concerné
 - Année de prélèvements
 - Station ou ensemble de stations concernées
 - Légataire ou /et déterminateur (personne physique, service ou mandataire)



B. Mise en collection du matériel espèce LR (identifié à l'espèce)

- Pour le matériel M+EPT+OC identifié à l'espèce, les tubes sont fournis gratuitement par le musée de zoologie à Lausanne et envoyés ou livrés aux fournisseurs de matériel.
- Chaque tube ne contient plus qu'une seule espèce provenant d'un échantillonnage unique.
- Les tubes sont conditionnés selon les indications ci-dessus (double étiquetage, alcool à 80% non-dénaturé, tampon d'ouate de coton en guise de bouchon). Pour le stockage, les tubes sont regroupés dans un flacon brun de type Pulvis par espèce, par genre ou par famille. Les flacons sont fournis gratuitement par le musée. La contenance du flacon est choisie en fonction de la quantité de matériel et en accord avec le musée (privilégier les flacons de plus faible contenance par exemple 500ml ou 750ml).
- Une étiquette de dimension 6cm x 10cm est collée sur chaque flacon à l'aide de papier adhésif de dimension supérieure (environ 8cm x 12cm) ; les informations suivantes sont imprimées sur cette étiquette à l'aide d'une imprimante laser :
 - Canton(s) concerné(s)
 - Projet concerné
 - Année(s) de prélèvements
 - Famille, genre ou espèce
 - Légataire et déterminateur
 - Données transmises au CSCF



Adresse d'expédition et contact :

Musée de Zoologie Lausanne
Place de la Riponne 6,
CH-1005 LAUSANNE

Tel: +41 (0)21 316 34 60

www.zoologie.vd.ch

C. Directives pour les codes d'étiquetage du matériel MZB des projets nationaux et cantonaux

Principes relatifs aux codes sur les étiquettes (identifiant de la station ID)

Un étiquetage coordonné entre les projets nationaux incluant la récolte de matériel MZB a été mis en place dès le 29.08.2011. Les services cantonaux chargés de la surveillance des eaux de surface ainsi que les bureaux spécialisés dans l'étude du macrozoobenthos sont invités à s'en inspirer.

Projet OFEV « Observation coordonnée des eaux de surface »

Responsable et contact : Werner Göggel, BAFU Abteilung Wasser

HELVETIA	CH 023 SG
Steinach, Mattenhof	
750755/262628	409m
Leg.J.Hürimann	14.3.2011

Identifiant de la station ID

Code Projet :	CH
No de station du projet :	023
Canton de la station :	SG

Projet OFEV « Monitoring de la Biodiversité, BDM_EPT_Z9 »

Responsable et contact : Meinrad Küttel, BAFU 3003 Bern; Matthias Plattner, Hintermann & Weber, 4153 Reinach

HELVETIA	BDM 650243 AG
Pfendelbach, Pfendel	
650000/243501	465m
Leg.A.Zurwerra	18.3.2011

Identifiant de la station ID

Code Projet :	BDM
No de station du projet (Km2) :	650243
Canton de la station :	AG

Projet cantonal, exemple Canton du Jura, programme de surveillance des eaux de surface

Responsable : Christophe Noel, ENV 2882 St-Ursanne

HELVETIA	JU SO12
Sorne, Courfaivre gare	
589069/242837	445m
Leg.A.Wagner	11.3.2011

Identifiant de la station ID

Code Projet (= code canton):	JU
No de station du projet :	SO12
Canton de la station :	néant

Principes pour les indications relatives aux noms des rivières et des lieux-dits

Nom du cours d'eau

- Placer le nom du cours d'eau (sans article) tel qu'indiqué sur la carte au 1/25'000 suivi d'une virgule.
- En cas de cours d'eau sans nom sur la carte au 1/25'000, placer de terme affl. (affluent) devant le nom du 1^{er} cours d'eau apparaissant sur le linéaire à l'aval de la station échantillonnée.
- En cas de prélèvement dans une source, placer le mot « source » devant le nom du cours d'eau auquel elle donne naissance.

Nom du lieu-dit

- Placer le nom du lieu-dit le plus proche de la station échantillonnée sur la base de la carte au 1/25'000.
- Abréger le nom du lieu-dit si nécessaire pour l'adapter à la taille standard de l'étiquette.